

INSCRIPTION POUR LA SAISON 2024-2025

Session d'automne : du 16 septembre au 20 décembre 2024
 Session d'hiver : du 6 janvier au 28 mars 2025
 Session de printemps : du 31 mars au 20 juin 2025

GROUPES	ENTRAÎNEMENT	COÛT
RÉCRÉATIFS		
Club ÉCOLE (2h/semaine)	Mardi et jeudi de 17h à 18h	190 \$ par session <i>(1 versement en début de session)</i>
Espadons Bronze (2h/semaine)	Mardi et jeudi de 17h à 18h	190 \$ par session <i>(1 versement en début de session)</i>
Espadons Argent (11 ans et moins - 3h/semaine)	Lundi, mercredi et vendredi de 17h15 à 18h15	250 \$ par session <i>(1 versement en début de session)</i>
RÉCRÉATIFS ET COMPÉTITIFS*		
Espadons Or (3h/semaine)	Lundi, mercredi et vendredi de 16h15 à 17h15 OU 17h15 à 18h15, à discuter avec l'entraîneur	680 \$ annuel <i>(10 versements mensuels)</i>
Développement (5h/semaine)	Lundi, mercredi et vendredi de 16h15 à 17h15 ET mardi et jeudi de 16h à 17h	835 \$ annuel <i>(10 versements mensuels)</i>
Espoir (7h/semaine)	Lundi, mercredi et vendredi de 16h15 à 17h15 ET mardi et jeudi de 16h à 18h	1000 \$ annuel <i>(10 versements mensuels)</i>
Groupe d'âge (10h/semaine)	Lundi, mercredi et vendredi de 16h15 à 18h15 ET mardi et jeudi de 16h à 18h	1155 \$ annuel <i>(10 versements mensuels)</i>
Maître (18 ans et plus - 3h/semaine)	Journée et heure à la discréption du nageur et de l'entraîneur, à discuter	250 \$ par session <i>(1 versement en début de session)</i>

Notes :

- Les familles ayant plus d'un enfant d'inscrit ont droit à un rabais de 10 % sur le 2^e, 3^e, etc. qui s'applique sur le montant le moins élevé de l'inscription.
- Des périodes d'essais de 2 semaines sont possibles pour les nouveaux nageurs. N'hésitez pas à demander des renseignements au besoin.
- L'inscription se fait à partir de la plateforme électronique [Sygaction \(app2.sygaction.com/emj/compte/\)](http://app2.sygaction.com/emj/compte/).
- Les paiements sont programmés, automatisés et nécessitent l'inscription d'une carte de crédit. Ils sont prélevés mensuellement de façon automatique. Si vous souhaitez utiliser un autre mode de paiement, vous devez payer en un versement en début de session ou prendre entente avec l'organisation.

* Pour les nageurs « compétitifs », les frais d'inscription aux compétitions seront chargés en cours d'année, suivant chacune des compétitions. Les frais d'inscription de notre réseau de l'Est-du-Québec (compétitions novices et régionales, les plus fréquentes) sont d'approximativement 25 à 30 \$. Les frais d'inscription hors réseau (invitations régionales et provinciales) varient de 60 à 100 \$.

FRAIS D'AFFILIATION À LA FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC

Les frais d'affiliation permettent, entre autres, à l'athlète de bénéficier d'une couverture d'assurance en cas d'accident lors de la pratique de son sport. Cette affiliation est obligatoire et payable en un seul versement :

Non compétitif	Club École	5,10 \$ par session
	Espadons Bronze	5,10 \$ par session
	Espadons Argent, Or, Développement, Espoir et Groupe d'âge (17 ans et moins)	71,00 \$ par année*
	Maître (18 ans et plus)	46,00 \$ par année*
Compétitif	Tous les groupes (17 ans et moins)	117.75 \$ par année*

*Payable une seule fois dans l'année, lors du premier paiement de l'inscription.

PARTICIPATIONS ET ENGAGEMENTS AUX CAMPAGNES DE FINANCEMENT

Pour assurer sa bonne santé financière, le Club compte sur des campagnes de financement pour lesquelles l'implication des familles des nageurs est **obligatoire**.

- **Vente de billets de loterie** : les billets seront remis lors de la session d'inscription du 26 août à l'amphithéâtre. Un chèque postdaté au 6 décembre 2024 (date limite pour vendre les billets) d'un montant de 200 \$ devra être remis par le parent le soir de l'inscription. Il est également possible de faire un paiement par carte de crédit ou débit lors de l'inscription. Les parents conserveront les sous ramassés lors de la vente et le chèque sera encaissé.
- **Pont payant dans les rues de Mont-Joli** : le pont payant se tiendra en **mai 2025**, la date officielle vous sera communiquer sous peu. Si vous ne pouvez pas participer à cette activité de financement ou que votre enfant ne nage plus, vous devrez assumer un montant de 90 \$. Un chèque postdaté au 9 mai 2025 devra être remis le soir de l'inscription. Le chèque sera détruit pour les familles ayant participé à l'activité.
- **Campagne de Pâques – bonbons KandJu** : les formulaires de commande seront remis en février. Vous devrez vendre des bonbons KandJu à votre entourage et rapporter l'argent ainsi que la commande au plus tard le 14 mars. Quelques jours avant Pâques, vous pourrez récupérer vos commandes et en faire la distribution.
- Comme l'an passé, nous répéterons la collecte de consignes une fois par mois. Un rappel avec la date de l'activité sera fait sur notre page Facebook. Informer vos familles et amis !!!
- **Campagne Équipe compétitive** : les membres de l'équipe compétitive devront participer à une campagne supplémentaire afin d'assumer les frais de transport et d'hébergement des entraîneurs. Une fin de semaine d'emballage aura lieu au Super C de Mont-Joli du 15 au 17 novembre.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT (mise à jour le 24 octobre 2023)

Cette politique a pour objectif d'établir des directives claires et cohérentes pour le remboursement des inscriptions ainsi que les frais encourus lors des compétitions, les formations et les dépenses administratives pour le bon fonctionnement du club.

1. INSCRIPTION AU CLUB

- a. Aucun remboursement des frais d'affiliation de la Fédération de la Natation du Québec, car ceux-ci sont exigibles par la Fédération au Club dès le moment de l'inscription du membre.
- b. Les frais d'inscription seront remboursés en totalité au maximum quatorze (14) jours après le début de la session ou à la date indiquée au formulaire d'inscription.
- c. Les frais d'inscription seront remboursés au prorata du temps restant si l'une des conditions au point 4 est respectée.
- d. Il n'y aura aucun remboursement, si le Club annule l'inscription d'un membre pour des raisons disciplinaires.

2. Inscription aux compétitions

- a. Si l'athlète annule son inscription après la date limite d'inscription de la compétition, aucun frais ne sera remboursé.
- b. Si l'athlète se trouve dans l'incapacité de participer à la compétition pour des raisons majeures ou médicales, le Club remboursera les frais d'inscription à cent pour cent (100%) si l'une des conditions au point 4 est respectée.
- c. Il n'y aura aucun remboursement si le club annule l'inscription d'un athlète à une compétition pour des raisons disciplinaires.
- d. Si le club annule sa participation à une compétition, les frais d'inscription sont remboursables à cent pour cent (100%).

3. Inscription aux camps d'entraînement

- a. Les frais d'inscription seront remboursés à 50 % au maximum sept (7) jours avant le début du camp d'entraînement si l'une des conditions au paragraphe 4 est respectée. Si le Club annule l'activité, les frais d'inscriptions sont remboursables à cent pour cent (100%).

4. Conditions de remboursement

- a. Condition physique : incapacité permanente ou temporaire de l'athlète validée par un billet médical;
- b. Lors de compétition : incapacité momentanée de l'athlète validée par l'entraîneur-chef (au meilleur de ses connaissances);
- c. Déménagement : Déménagement du membre à l'extérieur du territoire à l'exception des inscriptions aux compétitions et camps d'entraînement;
- d. Abandon volontaire du sport.
 - i. Dans ce cas, l'athlète devra confirmer son intention par courriel à l'adresse du Club (clubemj@hotmail.com);
 - ii. Le courriel devra parvenir avant le quinze (15^e) jour du mois pour éviter le paiement du mois suivant. Autrement, le paiement du mois suivant sera prélevé et constituera le dernier paiement.